

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1181

présenté par

M. El Guerrab et M. François-Michel Lambert

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« la »

le mot :

« une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par le biais de cet amendement purement rédactionnel, il s'agit de préciser la lettre du projet de loi constitutionnelle.